

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE LAZARD HUMAN CAPITAL »**

Paris, le 05/02/2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « **MH EPARGNE LAZARD HUMAN CAPITAL** ». A ce titre nous vous informons de la modification suivante apportée à votre FCPE à compter du 10/02/2026 :

- **Suppression de la Part B**

Celle-ci n'étant pas souscrite, il a été décidé de la supprimer.

Les autres caractéristiques de votre FCPE demeurent inchangées.

Ces changements n'impliquent aucune démarche de votre part.

Les documents réglementaires de votre FCPE mis à jour seront disponibles dès le 10/02/2026 dans l'espace sécurisé de votre teneur de comptes en épargne salariale ou gestionnaire d'épargne retraite.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion